

## Rapport du Conseil d'Administration

CAMARADES,

Nous présentons à votre examen l'activité de votre Conseil d'administration depuis la dernière Assemblée générale de mai 1936. Nous avons eu pendant cette période à faire face à des situations sérieuses, tant sur le plan administratif que sur le plan technique et industriel, et aussi sur le plan financier. Ces situations ont posé des problèmes que nous pensons avoir résolus dans l'intérêt de notre Coopérative.

Au cours de ce semestre, nous avons eu à déplorer le décès de notre camarade auxiliaire Lyraud.

Nos camarades associés : René Pallix et Charvot ont fait valoir leurs droits à la retraite, ainsi que M<sup>me</sup> Lhommeau et M<sup>me</sup> Naegels.

Le nombre des retraités de l'A.I.O.P. est maintenant de 81 hommes et 26 femmes.

Nous proposons à votre approbation, après avis favorable de la Commission du Travail, l'admission définitive des candidats associés suivants, ayant accompli une année ou plus de stage à l'atelier social : Roger Pautonnier, Désiré François, Marcel Gouyon, Paul Leveuf, André Grojant, ces deux derniers anciens apprentis.

Vous sont aussi proposés dans les mêmes conditions, en raison de leurs aptitudes spéciales et de leur emploi : Marcel Théron et Paul Rivet, entrés à l'atelier social comme auxiliaires et ayant satisfait aux épreuves réglementaires.

Après acceptation de ces camarades, le nombre des sociétaires sera de 281.

Les camarades dont les noms suivent, étant en règle avec les statuts, ont demandé leur inscription : Paul Faucheux, Julien Roger, Jean Champoix, Emile Ely, André Castaing, Adrien Ranglaret, Roger Hénin, Marcel Smagge, Roger Wallet, René Pelletier, Léon Goutet, Roger Veyret, André Daunois, Roger Gandlot.

Nous vous soumettons à part le cas des camarades Léger, Emile Nourtier, Perreau, Henrion, Hamon, Lucien Berg, en raison du manque de précision sur leur apprentissage.

Les apprentis sortis cette année de l'École ont demandé leur inscription, ce sont : Robert Pérot, André Vergnangeal, Roger Hottiaux, Roger Boudier, Charles Martinot, Maurice Dubost, Georges Leinhard, Lucien Dubois.

Nous vous proposons la radiation de Louis Petit, ce camarade n'étant plus en règle avec l'article 9 des statuts et n'ayant pas répondu à l'avis qui lui a été adressé.

L'effectif du personnel de l'A.O.I.P. est actuellement de 626 personnes, dont 250 associés stagiaires et temporaires, et 300 auxiliaires, 9 ingénieurs, 14 dessinateurs, 31 employées, 4 employés, 3 attacheuses, 4 bobineuses, 11 apprentis de troisième année.

Sur les chantiers de montage des multiples sont occupés 66 auxiliaires.

La tâche de votre Conseil a été particulièrement ardue pendant le semestre qui vient de s'écouler. Un mouvement d'une ampleur inusitée a entraîné, à fin mai, les travailleurs de ce pays à revendiquer des conditions de vie meilleures que celles qu'ils avaient précédemment, et s'est traduit par le vote au Parlement et l'application par le Gouvernement de lois qui ont apporté des modifications sérieuses à l'administration des entreprises industrielles privées et coopératives.

Le personnel auxiliaire que nous occupions à ce moment présentait le 5 juin un cahier de revendications portant sur les salaires, les vacances, le régime des dessinateurs, les délégués d'atelier, les assurances sociales. Le souci qui a dominé les délibérations du Conseil et les pourparlers avec le personnel auxiliaire a été d'éviter qu'un conflit éclatât dans notre Association,

conflit qui aurait eu une répercussion douloureuse au sein même de notre Société, dans la coopération et auprès des pouvoirs publics. Nous n'hésitons pas à dire que la prudence du Conseil et la modération dont ont fait preuve les auxiliaires ont écarté cette redoutable éventualité.

La principale revendication des auxiliaires a été le maintien du salaire unique, qu'ils considèrent comme une garantie de leur emploi.

Après plusieurs entrevues avec les organisations syndicales et au ministère du Travail, l'application du salaire par catégorie fut définitif, tant pour respecter la volonté des associés et nous éviter tout recours que pour nous soumettre à l'avis même du ministère du Travail.

Pendant cette période, un accord tacite nous avait fait écarter la nomination régulière des délégués d'atelier.

Au mois d'août, d'accord avec les délégués syndicaux, la date des élections était fixée dans la deuxième quinzaine de septembre. Des difficultés inattendues surgirent, la délégation demandant le vote en deux groupes, associés, auxiliaires, et l'éligibilité à moins d'un an de présence à l'atelier social.

Sur la proposition même de la délégation d'avoir recours à l'arbitrage, nous avons demandé à la Chambre Consultative et à la C.G.T. de régler ce différend.

La sentence rendue, acceptation de voter en deux groupes et observation de la convention concernant l'éligibilité, nous avons procédé le 24 octobre à l'élection des délégués d'atelier.

Cette élection ayant donné lieu à une polémique qui a eu des échos à l'extérieur, votre Conseil le regrette et veut croire que cette méthode ne sera plus usitée comme moyen de controverse. La discussion étant largement ouverte dans notre Coopérative, nous espérons que tous vous placerez l'œuvre à laquelle nous sommes attachés, et qui est notre idéal, au-dessus de nos divergences de vue, afin de ne pas compromettre la situation morale que nous avons dans les différents milieux.

Pour les employés, hommes et femmes, et les ingénieurs, nous avons appliqué la convention sans difficultés sérieuses.

Pour les dessinateurs, le fait qu'avant la convention le même régime que les associés leur était appliqué et que la convention instaure un régime tout différent, traitement mensuel, régime administratif, vacances, augmentations automatiques, nous a fait proposer un compromis provisoire qui a été accepté.

L'élection de leurs délégués n'a donné lieu à aucun incident. Il reste à solutionner leur principale revendication : la garantie de l'emploi par l'accès au sociétariat.

\*~\*

Nous n'avons eu aucune peine à nous adapter à la loi sur les contrats collectifs, notre formation coopérative et syndicale nous ayant préparés à son application.

\*~\*

La loi du 26 juin sur les congés payés, promulguée en pleine période de vacances, ne nous a pas pris au dépourvu, notre Coopérative ayant depuis longtemps appliqué cette mesure à son personnel, la loi n'ayant fait que l'étendre, nous n'avons pas attendu les circulaires ministérielles pour que son application soit faite dans l'esprit le plus large. Aussi, du côté personnel, aucune difficulté ne s'est élevée. Nous n'en dirons pas autant du côté administratif.

La période de vacances s'étendant sur quatre mois, la majeure partie des congés ont été pris en juillet et en août, désagréant complètement tous les services, aussi bien la fabrication que l'administration et le technique. Aucune discipline n'a été observée pour éviter les départs massifs. Nos relations commerciales ont été pénibles, ainsi que celles que nous avons eues avec l'Administration des P.T.T., et nous pouvons affirmer que cette désorganisation nous a été plus onéreuse que le paiement des congés. Il nous paraît difficile de renouveler l'expérience de cette année. Nous déposons en conséquence la proposition portée à l'ordre du jour.

Le décret d'application de la loi des quarante heures dans la métallurgie a paru le 28 octobre 1936; nous prévoyons sa mise en vigueur à partir du 30 novembre. Cette loi prévoit que des demandes de délais peuvent être formulées, non par des établissements, mais par des organisations patronales ou ouvrières.

nouvelles fabrications qui commencent à être présentées à la clientèle et de l'activité commerciale déployée en province malgré la concurrence soutenue de nos confrères. Nos agences de Lyon et de Marseille voient leurs efforts et leur persévérance aboutir à des résultats qui nous persuadent que la création d'agences dans les différentes régions de la France est un excellent moyen d'expansion.

*Travaux divers.* — Têtes verticales et répartiteurs, capsules microphoniques, postes mobiles, keyboards et tableaux, bâtis de relais interurbains, relais, postes portatifs, etc.

Le bureau d'études a eu à faire face à de nombreuses demandes et à la constitution d'une masse de documents de plus en plus importante, en particulier pour l'auto-rural.

Le R. 6 de Limoges a été mis en service, à la satisfaction de l'Administration des P.T.T. Nous prévoyons une extension de cette installation. Le R. 6 Vichy est en cours de montage, et tout fait présager que là encore nous pourrions nous classer parmi les bons fournisseurs de l'Administration dans ce genre de matériel.

La mise en route de l'automatique rural ne va pas sans difficultés. Nous avons prévu d'abord l'outillage et la création d'un atelier de tôlerie pour lequel nous avons aménagé le hangar et fait construire une annexe. Tout nous portant à croire que le matériel téléphonique s'orientait vers le métallique, nous n'avons pas voulu retarder notre adaptation à cette transformation. Nous avons acheté une presse plieuse et une soudeuse électrique. Ces machines, ainsi que les trois presses achetées précédemment, posent le problème des possibilités d'utilisation de l'énergie électrique dont nous disposons. Il est certain que quand toutes ces machines seront en service, nous atteindrons l'extrême limite de la capacité de nos transformateurs. Dès maintenant, il nous faut envisager leur extension et les conséquences financières et autres que cela comportera.

Nous aurons aussi à trouver une solution pour le vernissage des armoires métalliques enfermant les organes.

Nous espérons entamer la fabrication des relais dans les premiers jours de janvier. Là encore, un nouveau procédé de finition des bobinages va nous obliger à transformer nos méthodes et à chercher un emplacement de plus en plus difficile à trouver.

L'installation de ce matériel dans le département de Meurthe-et-Moselle en entier, et dans une partie de celui des Ardennes, au début de mai 1937, nous fait prévoir l'achat et l'équipement de camionnettes transportant à pied d'œuvre le personnel et le matériel.

*Service technique privé.* — Le départ d'un ingénieur de ce service nous a amené à une meilleure répartition du travail dans les différents postes techniques.

Devant le nombre d'études de réalisation pour les compagnies de distribution d'électricité, les établissements hospitaliers, les municipalités, et les commandes diverses de moindre importance, nous avons adjoint un associé au service.

Les demandes d'installations téléphoniques ont porté principalement sur : Crédit municipal, Mairie de Mantes, Ville-Evrard, Hôtel-Dieu, Eaux-Bonnes, Mairie de Bois-Colombes, Angers, Mutuelle des Chemins de Fer, Assurances Coopératives, Mairie de Juvisy, Union de Limoges, Ministère de la Marine, Société Nantaise, Port d'Issy, Hôpital de Garches, Ecole départementale de Vitry-sur-Seine.

Pour la fabrication de matériel pour la clientèle privée, nous avons réalisé l'unité de lieu de travail et celle de direction en complet accord avec les intéressés qui, nous nous plaisons à le constater, ont fait preuve d'un parfait esprit coopérateur.

*Service des mesures.* — Ce département prend une importance de plus en plus grande, tant pour la fabrication et la vente des appareils courant que pour les études en vue de concours, qui nous sont demandés par l'Administration des P.T.T. et les grandes sociétés électriques et hydrauliques. Deux voyages de prospection dans les villes universitaires ont donné d'excellents résultats.

Pour répondre aux conditions imposées par l'Administration, nous devons compléter l'outillage de vérification en courant continu et installer le matériel pour l'étalonnage en courant

alternatif. Les nouveaux tableaux et batteries en cours d'installation apporteront une amélioration appréciable dans le travail du service des appareils de mesures.

*Service du laboratoire.* — La réalisation industrielle des appareils amplificateurs anti-parasites est chose faite; une commande est en cours pour les P.T.T. Pour les répéteurs, il a été indispensable d'attendre la fin des études des amplificateurs antiparasites, ces appareils utilisant les mêmes organes. Les postes étanches de la ligne d'alarme Paris-Le Mans sont en cours d'installation; nous avons eu de grosses difficultés pour la réalisation de la fonderie. Les études pour les dispositifs avertisseurs d'incendie sont terminées, et huit haut-parleurs pour une installation d'essai sont prêts. Ces haut-parleurs seront utilisés pour les postes pour rames reversibles actuellement à l'étude. Une première série de dispositifs d'annonce pour passage à niveau est livrée à titre d'essai au P.-O.

La multiplicité croissante des études nous a fait adjoindre à ce service un nouvel ingénieur.

Le service des archives reprend une activité accrue, qui a nécessité l'augmentation de son personnel, compressé pendant la crise. Celui-ci, spécialisé dans une branche bien déterminée, assure un rendement suffisant aux nombreuses demandes qui lui sont adressées.

La documentation pour l'auto-rural ne va pas sans difficultés, tant en raison du nombre d'organes que de leur diversité. Ces difficultés sont du reste inhérentes à toute mise en route d'une nouvelle fabrication.

Le service des achats a vu, lui aussi, son activité s'accroître du fait des événements de juin et des perturbations provoquées sur les marchés par la dévaluation tant sur les prix que sur les délais.

L'achat de gros outillage a donné lieu à des démarches et visites qui ont donné de bons résultats sur les prix et délais de paiement.

Le travail de la comptabilité auxiliaire a été rendu particulièrement difficile par suite des vacances et des absences par maladie. Les résultats de commandes ne sont pas parvenus au Conseil avec la régularité et la promptitude que nous aurions voulues. Une employée a été adjointe à ce service. S'inspirant des travaux de la Commission qui avait été chargée d'étudier la réorganisation de la comptabilité auxiliaire, et après consultation des intéressés, nous avons complété le contrôle des entrées et sorties de marchandises, et établi une méthode plus simple d'évaluation des travaux en cours, ne nécessitant que l'achat de nouveaux feuillets et d'une machine à écrire à grand chariot. Nous avons décidé de rétablir le visa préalable des bons de sortie de marchandises par le service des prévisions. Nous n'obtiendrons le maximum de sécurité et de régularité dans nos services comptables que si tous les camarades, et en particulier les chefs d'équipes, se pénètrent de l'idée qu'il faut, à une fabrication aussi diversifiée qu'est la nôtre, beaucoup d'ordre et le respect des méthodes adoptées.

Notre service d'expédition subit également les conséquences de l'afflux des commandes, qui s'est traduit par une augmentation des débits de 20 %, et se trouve dans une situation difficile par suite de l'usure de son matériel roulant. Il faut envisager son remplacement, malgré que nous voudrions limiter les sorties d'argent.

---